

**ARRETE DU MAIRE REGLEMENTANT LA VITESSE DE CIRCULATION  
A 30 KM/H – RUE DE LA GARE - VC N°200**

**Le Maire de Vars,**

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

**Vu** le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R110- 1 à 3, R411- 2 et suivants, R413- 1, R414- 14, R432-1 et 2 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002;

Considérant que la vitesse de tous les véhicules doit être réglementée sur la Voie communale n°200 « Rue de la Gare » sur la commune de VARS.

Considérant les maisons et habitants situés au bord de cette route et le danger que peuvent représenter les véhicules circulant à une vitesse trop élevée,

**Vu** l'état des lieux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - La vitesse de tous les véhicules circulant sur la voie communale n° 200 Rue de la Gare reliant la déchetterie de Vars à la Voie communale n° 136 sur la commune de VARS est limitée à 30 KM/heure.

La matérialisation par panneau sera effectuée sur la voie communale n°200 dans les deux sens de circulation.

**ARTICLE 2** - Une signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de des services techniques de la Commune de Vars.

**ARTICLE 3** - Les dispositions définies à l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4** – Monsieur le Maire de la commune et le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à VARS, le 24 juin 2021

Le Maire De Vars

Jean Marc de Lustrac

